

Résolution

La CDF dit OUI à la réforme de l'imposition des entreprises II

La CDF appuie la réforme de l'imposition des entreprises II. La réforme est nécessaire pour empêcher que les personnes qui assument la responsabilité d'une entreprise ne soient frappées d'un double impôt sur les bénéfices.

Ces entrepreneurs disposeront à nouveau d'une part plus importante de leur capital propre. Ces moyens pourront être investis dans d'autres entreprises ou dans de nouveaux projets, ce qui permet de créer de nouveaux emplois. L'économie a besoin d'innovations. C'est la seule manière pour elle de s'affirmer dans la compétition internationale.

Posant comme condition minimale une part de participation de 10%, le projet est conçu de sorte à ne profiter qu'aux seules personnes qui assument vraiment une responsabilité dans l'entreprise. La très grande majorité des entrepreneurs concernés sont des propriétaires de PME; et ces dernières sont la colonne vertébrale de l'économie suisse. Le projet de réforme contient d'autres points, qui sont très importants : Les entraves fiscales à la conservation, à la restructuration ou au transfert de propriété des entreprises de personnes seront supprimées.

La Conférence des directeurs cantonaux des finances a participé au projet de réforme de l'imposition des entreprises II depuis le début des travaux. Elle se réjouit que le modèle mis à présent en votation populaire corresponde à celui que près de deux-tiers des cantons connaissent déjà et qui a largement fait ses preuves.

Le projet n'engendrera pas de grosses pertes fiscales pour la Confédération. Pour les cantons, la loi sur l'harmonisation fiscale fixe le système, mais pas le taux d'impôt. Du côté des cantons, 17 cantons connaissent déjà ce régime. Les cantons sont invités à s'orienter selon le modèle de la Confédération.

La Conférence des directeurs cantonaux des finances est convaincue que le projet n'apportera que des avantages à la Suisse, surtout au site économique. Preuve en est l'évolution économique favorable que connaissent les cantons qui pratiquent déjà ce système. La Conférence des directeurs cantonaux des finances recommande au corps électoral de voter oui avec conviction.

Berne, le 25 janvier 2008